



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/C.5/45/16
9 octobre 1990
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-cinquième session
CINQUIEME COMMISSION
Points 118 et 124 de l'ordre du jour

BUDGET-PROGRAMME DE L'EXERCICE BIENNAL 1990-1991

PLAN DES CONFERENCES

Rapport du Comité des conférences

Incidences sur le budget-programme de la tenue d'une session extraordinaire de la Commission de la fonction publique internationale

Etat présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153 du règlement intérieur de l'Assemblée générale

A. Introduction

1. Dans une lettre qu'il a adressée le 13 août 1990 au Comité des conférences 1/, le Secrétaire exécutif de la Commission de la fonction publique internationale (CFPI) a demandé que des dispositions soient prises pour que la Commission tienne une session extraordinaire du 5 au 9 novembre 1990. Cette demande suppose une dérogation au paragraphe 7 de la section I de la résolution 40/243 de l'Assemblée générale, qui dispose "qu'aucun organe subsidiaire de l'Assemblée générale ne peut se réunir au Siège de l'Organisation des Nations Unies pendant une session ordinaire de l'Assemblée si ce n'est avec l'assentiment exprès de celle-ci".
2. A sa 317^e séance, le 23 août 1990, le Comité des conférences a décidé de recommander à l'Assemblée générale d'autoriser la CFPI de tenir une session extraordinaire au Siège du 5 au 9 novembre 1990, étant entendu a) que ses séances se tiendraient quand les installations et services deviendraient disponibles et que les activités de l'Assemblée elle-même n'en seraient pas entravées et b) qu'un état des incidences sur le budget-programme serait soumis à l'Assemblée, conformément à la procédure établie 2/.

B. Historique de la demande formulée par la CFPI

3. On se souviendra que l'Assemblée générale, au paragraphe 4 de la section I D de sa résolution 44/198, a donné pour instructions à la Commission de mener à bien dès que possible, de préférence avant la fin de 1991, une série d'enquêtes intervilles, étant entendu que les enquêtes dans les sept villes sièges et les autres lieux d'affectation comptant plus de 150 fonctionnaires de la catégorie des administrateurs seraient achevées avant la fin de 1990.

4. Les enquêtes intervilles dans les villes sièges et à Washington sont en cours et leurs résultats seront examinés par le Comité consultatif pour les questions d'ajustement (CCPQA) relevant de la Commission lors d'une session extraordinaire qui se tiendra du 15 au 19 octobre à New York. Les recommandations du CCPQA sur ces enquêtes devront ensuite être examinées et approuvées par la Commission avant que les résultats ne puissent être appliqués. Ce n'est qu'à ce moment que les enquêtes dans les villes sièges seront considérées comme étant achevées.

C. Activités prévues pour donner suite à la recommandation proposée

5. Si l'Assemblée générale décidait d'approuver la recommandation du Comité des conférences, une session spéciale de la CFPI se tiendrait du 5 au 9 novembre 1990 à New York pour examiner les recommandations du CCPQA concernant les résultats des enquêtes mentionnées au paragraphe 3 ci-dessus.

6. Pour déterminer les services de conférence nécessaires pour la session, on est parti de l'hypothèse que :

a) La Commission tiendrait deux séances par jour, une le matin et une l'après-midi;

b) L'interprétation serait assurée dans quatre langues officielles de l'Assemblée générale (anglais, espagnol, français et russe);

c) Il faudrait établir au total 60 pages (huit documents) de documentation en anglais, en espagnol, en français et en russe.

7. On compte que les services d'appui technique devant être fournis à la Commission seraient assurés par le personnel permanent du Secrétariat de la Commission. La tenue de la session extraordinaire supposerait également le paiement des frais de voyage et de l'indemnité journalière de subsistance pour les membres de la Commission.

D. Dépenses supplémentaires calculées sur la base du coût intégral

8. Les dépenses supplémentaires qu'entraînerait la tenue de la session extraordinaire se répartiraient comme suit :

a) Coût des services de conférence (New York, une semaine) :

	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>
i) <u>Documentation à établir avant la session</u>		
(40 pages, 4 documents : A, E, F, R)	26 600	
ii) <u>Documentation à établir pendant la session</u>		
(20 pages, 4 documents : A, E, F, R)	13 900	
iii) <u>Service des séances</u>		
(Interprétation : A, E, F, R)	<u>27 800</u>	
Total a)		68 300
b) <u>Autres dépenses</u>		
Frais de voyage et indemnité journalière de subsistance de 13 membres de la Commission pour la session extraordinaire d'une semaine à New York		68 000

E. Possibilités de financement

9. Les prévisions de dépenses au titre des services de conférence, soit 68 300 dollars, indiquées à la section D ci-dessus, sont communiquées pour information seulement, dans la mesure où, comme il est précisé plus haut au paragraphe 2, les séances de la session extraordinaire de la CFPI se tiendraient quand les installations et services deviendraient disponibles.

10. Quant aux autres dépenses supplémentaires découlant de la tenue de la session extraordinaire (68 000 dollars), on compte qu'elles seront financées à l'aide des crédits ouverts au chapitre 28 H du budget-programme de l'exercice biennal 1990-1991.

F. Demande de crédits supplémentaires

11. Au cas où l'Assemblée générale approuverait la recommandation figurant au paragraphe 141 du rapport du Comité des conférences 2/, aucun crédit supplémentaire ne devrait être demandé au chapitre 28 H ou 29 du budget-programme de l'exercice biennal 1990-1991.

Notes

1/ A/AC.172/1990/CRP.5.

2/ Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-cinquième session, Supplément No 32 (A/45/32), par. 141.